

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 6 mars 2023 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard	Jacques Desrosiers
Patrick Godin	Julie L'Homme
Patrick Boisselle	Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

37-03-23

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Godin

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que modifié, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1 – Ouverture de la séance

2 – Adoption de l'ordre du jour

3 – Adoption des procès-verbaux

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023

4 – Période de questions

5 - Administration

5.1 - Approbation des comptes à payer

5.2 - Rapport du maire

5.3 - Rapport des délégués aux comités

5.4 - Correspondance

6 – Législation

6.1 - Adoption du Règlement numéro 392-2023 - Relatif au plan d'urbanisme

6.2 - Adoption du Règlement numéro 393-2023 - Règlement de zonage

6.3 - Adoption du Règlement numéro 394-2023 - Règlement de lotissement

6.4 - Adoption du Règlement numéro 395-2023 - Règlement sur les permis et certificats

6.5 - Adoption du Règlement numéro 396-2023 - Règlement sur les conditions d'émission de permis

6.6 - Adoption du Règlement numéro 397-2023 - Règlement de construction

6.7 - Adoption du Règlement numéro 398-2023 - Règlement sur les dérogations mineures

6.8 - Adoption du Règlement numéro 399-2023 - Règlement sur la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme

6.9 - Adoption du Règlement numéro 400-2023 - Règlement relatif à la démolition d'immeubles

7 – Service des travaux publics

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal

7.2 - Épandage d'abat-poussière

7.3 - Autorisation d'achat d'un radar pédagogique (afficheur de vitesse)

8 – Service d'urbanisme

8.1 - Rapport des permis

9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles

9.1 - Municipalité de Massueville - Bac à fleurs de la municipalité de Saint-Aimé

9.2 - Adoption du rapport municipal d'activités de l'an 1 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

- 9.3 - Nomination d'un membre au Comité de gestion de la Halle et du parc Carré Royal
- 9.4 - École secondaire Bernard-Gariépy - Galas reconnaissance
- 9.5 - Autorisation d'achat d'écrans et de supports pour écran
- 9.6 - Demande d'aide financière pour la refonte du site internet de la Municipalité - Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Pierre-De Saurel
- 9.7 - Offre de partenariat pour le programme Alus Montérégie
- 9.8 - Démission de l'inspecteur municipal en voirie

10 – Analyse des demandes d'appui reçues

- 10.1 - Appui à la Municipalité de La Présentation - Bâtiments patrimoniaux - Ministère de la Culture et des Communications - Assurances

11 – Varia

- 11.1 - Offre d'emploi inspecteur municipal en voirie

12 – Période de questions

13 – Levée de la séance

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

38-03-23

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 6 février 2023, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à direction@saintaime.qc.ca. Nous n'avons reçu aucune question.

5 - ADMINISTRATION

39-03-23

5.1 - Approbation des comptes à payer

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 28 février 2023 au montant de 73 683,97\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 28 février 2023 au montant de 73 683,97\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5.2 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de février.

5.3 - Rapport des délégués aux comités

Madame la conseillère, Marie-Soleil Beauregard, déléguée au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont elle a participé.

5.4 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 6 mars 2023).

6 - LÉGISLATION

40-03-23

6.1 - Adoption du Règlement numéro 392-2023 - Relatif au plan d'urbanisme

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2023 et que lors de cette même séance le projet de règlement fut présenté et déposé;

Considérant que le projet de règlement numéro 392-2023 relatif au plan d'urbanisme a été adopté le 6 février 2023 par la résolution numéro 25-02-23;

Considérant qu'une consultation publique s'est tenue le 27 février 2023;

En conséquence
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

D'adopter avec modifications le Règlement numéro 392-2023 intitulé "Règlement numéro 392-2023 - Règlement relatif au plan d'urbanisme".

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6.2 - Adoption du Règlement numéro 393-2023 - Règlement de zonage

Sujet reporté à une séance ultérieure

41-03-23

6.3 - Adoption du Règlement numéro 394-2023 - Règlement de lotissement

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2023 et que lors de cette même séance le projet de règlement fut présenté et déposé;

Considérant que le projet de règlement 394-2023 relatif au lotissement a été adopté le 6 février 2023 par la résolution numéro 27-02-23;

Considérant qu'une consultation publique s'est tenue le 27 février 2023;

En conséquence
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

D'adopter le Règlement numéro 394-2023 intitulé "Règlement numéro 394-2023 - Règlement de lotissement".

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

42-03-23

6.4 - Adoption du Règlement numéro 395-2023 - Règlement sur les permis et certificats

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2023 et que lors de cette même séance le projet de règlement numéro 395-2023 relatif aux permis et certificats fut présenté et déposé ;

En conséquence
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers
Et résolu

D'adopter le règlement numéro 395-2023 relatif aux permis et certificats.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

43-03-23

6.5 - Adoption du Règlement numéro 396-2023 - Règlement sur les conditions d'émission de permis

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2023 et que lors de cette même séance le projet de règlement fut présenté et déposé;

Considérant que le projet de règlement 396-2023 relatif aux conditions d'émission de permis a été adopté le 6 février 2023 par la résolution numéro 28-02-23;

Considérant qu'une consultation publique s'est tenue le 27 février 2023;

En conséquence
Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

D'adopter le Règlement numéro 396-2023 intitulé "Règlement numéro 396-2023 - Règlement sur les conditions d'émission de permis".

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

44-03-23

6.6 - Adoption du Règlement numéro 397-2023 - Règlement de construction

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2023 et que lors de cette même séance le projet de règlement fut présenté et déposé;

Considérant que le projet de règlement 397-2023 relatif à la construction a été adopté le 6 février 2023 par la résolution numéro 29-02-23;

Considérant qu'une consultation publique s'est tenue le 27 février 2023;

En conséquence
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

D'adopter le Règlement numéro 397-2023 intitulé "Règlement numéro 397-2023 - Règlement de construction".

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

45-03-23

6.7 - Adoption du Règlement numéro 398-2023 - Règlement sur les dérogations mineures

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2023 et que lors de cette même séance le projet de règlement fut présenté et déposé;

Considérant que le projet de règlement 398-2023 relatif aux dérogations mineures a été adopté le 6 février 2023 par la résolution numéro 30-02-23;

Considérant qu'une consultation publique s'est tenue le 27 février 2023;

En conséquence
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Patrick Godin
Et résolu

D'adopter le Règlement numéro 398-2023 intitulé "Règlement numéro 398-2023 - Règlement sur les dérogations mineures".

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

46-03-23

6.8 - Adoption du Règlement numéro 399-2023 - Règlement sur la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2023 et que lors de cette même séance le projet de règlement fut présenté et déposé;

En conséquence
Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

D'adopter le Règlement numéro 399-2023 intitulé "Règlement numéro 399-2023 - Règlement sur la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme".

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

47-03-23

6.9 - Adoption du Règlement numéro 400-2023 - Règlement relatif à la démolition d'immeubles

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2023 et que lors de cette même séance le projet de règlement fut présenté et déposé;

En conséquence
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

D'adopter le Règlement numéro 400-2023 intitulé "Règlement numéro 400-2023 - Règlement relatif à la démolition d'immeubles".

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal

Aucun rapport n'a été déposé.

48-03-23

7.2 - Épandage d'abat-poussière

Considérant la soumission des "*Entreprises Bourget inc.*" datée du 31 janvier 2023;

Considérant que la soumission tient compte de la livraison, de l'épandage et de la fourniture de 3 000 litres d'abat-poussière pour un montant de 1 950\$ plus les taxes applicables;

En conséquence
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour l'épandage d'abat-poussière sur une section du chemin des Brouillard et du rang Thiersant aux "*Entreprises Bourget inc.*" au montant de 1 950\$ plus les taxes applicables. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

49-03-23

7.3 - Autorisation d'achat d'un radar pédagogique (afficheur de vitesse)

Considérant que le conseil municipal désire procéder à l'installation d'un radar pédagogique et de pouvoir le déplacer sur certains rangs;

Considérant que l'installation d'un radar pédagogique a été demandée dans le cadre de la Politique MADA afin de sensibiliser les conducteurs à abaisser leur vitesse dans les rangs de la Municipalité;

Considérant la soumission de *Signalisation Kalitec inc.* datée du 13 octobre 2022 au montant de 6 421,30\$ plus les taxes applicables;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

De procéder à l'achat d'un radar pédagogique, de supports supplémentaires pour le capteur solaire et pour l'afficheur de vitesse auprès de la compagnie *Signalisation Kalitec inc.* au montant de 6 421,30\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-729.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8 - SERVICE D'URBANISME

8.1 - Rapport des permis

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} au 28 février 2023 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique que trois (3) permis ont été émis pour la période de février 2023.

9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

50-03-23

9.1 - Municipalité de Massueville - Bac à fleurs de la municipalité de Saint-Aimé

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé contribue à raison de 45\$ pour le bac à fleurs, à condition qu'il soit situé au parc Carré Royal. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-70194-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

51-03-23

9.2 - Adoption du rapport municipal d'activités de l'an 1 - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* prescrit que chaque Municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

Considérant que l'an 1 correspond à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

Considérant que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Municipalité de Saint-Aimé en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma;

Considérant qu'une copie du rapport municipal d'activités a été remise aux membres du Conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

Que le rapport municipal d'activités de l'an 1, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport de synthèse régional et l'envoi au *ministère de la Sécurité publique* (MSP).

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

52-03-23

9.3 - Nomination d'un membre au Comité de gestion de la Halle et du parc Carré Royal

Considérant qu'il y a un siège vacant au sein du Comité de gestion de la Halle et du parc Carré Royal;

Considérant que le Conseil doit procéder à la nomination d'un nouveau membre;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

Que le Conseil nomme madame Maryse Bernard, membre du Comité de gestion de la Halle et du parc Carré Royal.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

53-03-23

9.4 - École secondaire Bernard-Gariépy - Galas reconnaissance

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que le conseil accepte d'accorder une aide financière au montant de 100 \$ pour la réussite scolaire particulièrement soulignée lors des galas reconnaissance de fin d'année. Cette dépense est affectée au poste budgétaire numéro 02-19001-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

54-03-23

9.5 - Autorisation d'achat d'écrans et de supports pour écran

Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

D'autoriser l'achat d'écrans et de supports à écran auprès d'*Ordigéni* pour un montant maximal de 1 650,00\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-13000-414.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

55-03-23

9.6 - Demande d'aide financière pour la refonte du site Internet de la Municipalité - Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Pierre-De Saurel

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) à la MRC de Pierre-De Saurel;

Considérant que ladite subvention permettrait de mettre en œuvre le projet de refonte du site Internet de la Municipalité;

Considérant qu'il y a lieu de désigner une personne responsable du projet et d'autoriser la signature de tout document, le cas échéant;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

Que la Municipalité de Saint-Aimé dépose une demande d'aide financière pour un montant de 6 469,31\$ provenant du Fonds régions et ruralité (FRR) administré par la MRC de Pierre-De Saurel;

Que madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière, soit désignée à titre de personne responsable du projet intitulé "Nouveau site Internet de la Municipalité";

Que la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé, le protocole d'entente et tout autre document à intervenir avec la MRC de Pierre-De Saurel, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9.7 - Offre de partenariat pour le programme Alus Montérégie

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande de partenariat

9.8 - Démission de l'inspecteur municipal en voirie

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la lettre de démission de l'inspecteur municipal en voirie, Monsieur Daniel Champagne;

Le Conseil municipal tient à remercier Monsieur Champagne pour ses quatre années de services rendus à la Municipalité.

10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

56-03-23

10.1 - Appui à la Municipalité de La Présentation - Bâtiments patrimoniaux - Ministère de la Culture et des Communications - Assurances

Considérant que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

Considérant les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

Considérant que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

Considérant l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

Considérant que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

Considérant que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

En conséquence,
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

Que le Conseil de Saint-Aimé demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

Que la Municipalité de Saint-Aimé transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Barreau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beaudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11 - VARIA

57-03-23

11.1 - Offre d'emploi inspecteur municipal en voirie

Considérant que le poste d'inspecteur municipal en voirie est vacant;

Considérant qu'il y a lieu d'afficher une offre d'emploi;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

D'afficher une offre d'emploi pour le poste d'inspecteur municipal en voirie.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à direction@saintaime.qc.ca. Nous n'avons reçu aucune question.

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Patrick Godin et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h17.

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Benoît, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière